

Le café pédagogique

Toute l'actualité pédagogique sur internet

AESH : les changements au 1er septembre

café pédagogique [cafepedagogique.net /2023/07/17/aesh-les-changements-au-1er-septembre/](http://cafepedagogique.net/2023/07/17/aesh-les-changements-au-1er-septembre/)

Par Lilia Ben Hamouda

17 juillet 2023



Cédéisation des AESH au bout de trois ans d'exercice, changement de la grille indiciaire, création d'une nouvelle indemnité de fonction et augmentation de 10% de l'indemnité de fonction particulière étaient au menu de plusieurs décrets publiés le 13 juillet dernier au Journal officiel.

À partir du 1er septembre prochain, les AESH – Accompagnatrices des élèves en situation de handicap – bénéficieront donc d'une indemnité de fonction annuelle de 1 529 euros. Si elles bénéficient de l'indemnité de fonction particulière, celle-ci passera de 600 à 660 euros. Leur grille indiciaire est aussi revue à la hausse. Le 1^{er} échelon passe ainsi de 359 à 380, le 5^{ème} de 422 à 444 et le 11^{ème} de 505 à 525 ([voir détail](#)).

Elles pourraient aussi être cédées au bout de trois ans, des contrats conclus « *par le recteur d'académie* ».

Les décrets

[Arrêté de changement de grille indiciaire](#)

[Augmentation de l'indemnité de fonction particulière](#)

[Création d'une nouvelle indemnité de fonction](#)

[Cédéisation au bout de trois ans](#)

